

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

<b>Décision N°40-2024</b>	<b>MOYENS GENERAUX</b> <b>MARCHE DE TRAVAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Marché n° CCAS 2022-01 - Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 9 : Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds - Avenant n° 2</b></li> </ul>
-------------------------------	--

**Le Président,**

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2024, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 15-2022 en date du 28 novembre 2022, attribuant le lot 9 : Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds du marché de travaux d'extension de la résidence Jacques Bertrand à CLISSON, à la société COIGNARD, située 27 rue Marcel Dassault, 44986 SAINTE LUCE SUR LOIRE CEDEX ;

Vu la décision n°2023-15 en date du 4 mai 2023 approuvant la passation de l'avenant n°1 au lot 9 du marché CCAS-2022-01 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

**Prend la décision suivante :**

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant n° 2 au marché n° CCAS 2022-01 : Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 9 : Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds, selon le montant actualisé suivant :

Lot n° 9 : Cloisons/Doublages/ Faux-Plafonds	Montant HT après avenant n° 1	Montant HT avenant n°2	Montant HT actualisé	% d'écart introduit par l'avenant
COIGNARD 27 rue Marcel Dassault 44986 SAINTE LUCE SUR LOIRE CEDEX	266 740,62 €	2 710.80 €	269 451.42 €	1.05 %

Article 2. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Laurence LUNEAU  
Présidente

Décision transmise en Préfecture

Le 11 OCT. 2024

Et affichée le 14 OCT. 2024

